

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 178 – ÉDITION DU 2 FEVRIER 2022**

- Édition du 2 février 2022 -

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 28 janvier 2022

- DÉLIBÉRATION N°D2022_001 Approbation du procès verbal du bureau du conseil d'administration du 10 décembre 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2022_002 Autorisation de signature de convention entre l'Etat et le SDIS visant la mise en place des dispositifs de vaccination
- DÉLIBÉRATION N°D2022_003 Autorisation de signature d'une convention entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) visant à adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- DÉLIBÉRATION N°D2022_004 Autorisation de signature d'une convention entre le SDIS 54 et le SDIS 52 relative à l'organisation des visites médicales de sapeurs-pompiers habilités aux missions de scaphandriers autonomes légers
- DÉLIBÉRATION N°D2022_005 Convention de prestation de services entre la ville de Nancy et le SDIS
- DÉLIBÉRATION N°D2022_006 Autorisation de signature d'avenants de renouvellement aux contrats de location des Centres d'incendie et de secours (CIS) d'Essey-et-Maizerais et de Chanteheux
- DÉLIBÉRATION N°D2022_007 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2022_008 Autorisation d'ester en justice CAA - Affaire XX
- DÉLIBÉRATION N°D2022_009 Communication sur le résultat d'un contentieux - Autorisation d'ester en justice - Affaire XX
- DÉLIBÉRATION N°D2022_010 Concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - autorisation de signature des conventions.
- DÉLIBÉRATION N°D2022_011 Acquisition d'un terrain à Favières pour la reconstruction d'un centre d'incendie et de secours et lancement de l'opération de travaux afférente
- DÉLIBÉRATION N°D2022_012 Convention d'assistance mutuelle SDIS 54 / SDIS 57
- DÉLIBÉRATION N°D2022_013 Recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant(e) Ressources Humaines - Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

2 – Arrêtés réglementaires

- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-001 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-002 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques radiologiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-003 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques chimiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-004 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers du Secours en Milieux Périlleux (SMP) du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE DDSIS n°GPCO 2022-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022
- ARRETE SDIS n° GSAF2022-1 abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF2021-31 et fixant la composition de la commission administrative et technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle
- ARRETE SDIS n° GSAF2022-2 abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF2021-26 et fixant la composition du comité technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle
- ARRETE SDIS n° GSAF2022-4 abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF2021-17 et fixant la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle
- ARRETE SDIS n° GSAF2022-5 abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF2021-29 et fixant la composition de la commission administrative et paritaire des sapeurs-pompiers de catégorie « C » du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 28 JANVIER 2022



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 28 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N°D2022_001 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 10 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2022_002 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LE SDIS VISANT LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE VACCINATION

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de partenariat entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) et la préfecture de Meurthe-et-Moselle, relative au fonctionnement des centres de vaccination dont le SDIS de Meurthe-et-Moselle s'est vu confier la gestion en 2022, et telle que figurant en annexe,
- **autorise** la régularisation de la signature par le Président du Conseil d'administration de ladite convention,
- **autorise** l'encaissement de la subvention qui sera attribuée par la DGSCGC au SDIS visant à compenser les dépenses de mise en œuvre et de fonctionnement des centres de vaccination dont il a la charge (section de fonctionnement, recettes, chapitre 74 « Contributions et participations »),
- **prend acte** que les recettes et dépenses prévisionnelles afférentes à l'objet de cette convention seront intégrées au budget 2022.

DÉLIBÉRATION N°D2022_003 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) VISANT A ADHERER AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales proposée par la Direction Générale des Finances Publiques, telle que figurant en annexe,
- **autorise** le président du Conseil d'administration à signer ladite convention,
- **décide** de recourir à l'interface de paiement proposé par la DGFIP pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- **autorise** le paiement des frais liés au commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local, à savoir 0,25 % du montant de la transaction + 0,05€ par opération, sauf pour les montants inférieurs ou égaux à 20 € pour lesquels les frais correspondent à 0,20 % du montant de la transaction +0,03 € par opération,
- **précise** que ces frais seront prévus au budget 2022, en section de dépenses de fonctionnement (chapitre 66 – Charges financières).

DÉLIBÉRATION N°D2022_004 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SDIS 54 ET LE SDIS 52 RELATIVE A L'ORGANISATION DES VISITES MEDICALES DE SAPEURS-POMPIERS HABILITES AUX MISSIONS DE SCAPHANDRIERS AUTONOMES LEGERS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la convention précédemment conclue prenant fin au 31 décembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de partenariat entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle et le SDIS de Haute-Marne, telle que présentée en annexe, et d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, reconductible une fois,
- **autorise** son président à signer la convention,
- **autorise** l'encaissement des recettes afférentes.

DÉLIBÉRATION N°D2022_005 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE NANCY ET LE SDIS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de prestation de service entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle et la ville de Nancy telle que jointe au présent rapport,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2022_006 AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS DE RENOUVELLEMENT AUX CONTRATS DE LOCATION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) D'ESSEY-ET-MAIZERAIS ET DE CHANTEHEUX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 19 juin 2009 portant sur le bail de location entre la Commune d'Essey-et-Maizerais et le SDIS,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 6 février 2013 portant sur le contrat de location entre la Commune de Chanteheux et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n° 4 au bail de location du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Essey-et-Maizerais,
- **adopte** l'avenant n° 3 au contrat de location du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Chanteheux,
- **autorise** son Président à signer lesdits avenants tels que présentés en annexes.

DÉLIBÉRATION N°D2022_007 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice dans les affaires CM/PB et TB JH PM/TD et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** le Service Départemental d'Incendie et de Secours à mandater le cabinet d'avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans ces affaires,
- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le Service Départemental d'Incendie et de Secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2022_008 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE CAA - AFFAIRE XX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du conseil d'administration à ester en justice en défense devant la Cour Administrative de Nancy suite à la requête n°21NCO335 par Monsieur Raymond LEXA,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Elodie POPUT du Cabinet d'Avocats BAZIN&ASSOCIES afin de représenter et conseiller l'établissement,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2022_009 COMMUNICATION SUR LE RESULTAT D'UN CONTENTIEUX - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE XX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'arrêt de la cour d'appel de Nancy du 10 juin 2021,
- **autorise** son Président à ester en justice en appel devant la cour de cassation,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle à mandater Maître Julie BUK-LAMENT, du cabinet le Cabinet BUK-LAMENT-ROBILLOT Avocate au conseil d'État et à la cour de cassation, afin d'assurer la défense de l'établissement,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à liquider et mandater les provisions, avoirs et soldes d'honoraires d'avocats ainsi que toutes dépenses liées à la procédure.

DÉLIBÉRATION N°D2022_010 CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

Vu le décret n° 2020-1474 modifié du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels;

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration N°1392 du 10 décembre 2021 ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de mise à disposition entre le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle et le service départemental d'incendie et de secours Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe,
- **adopte** la convention de mutualisation entre le service départemental d'incendie et de secours Meurthe-et-Moselle et les services départementaux d'incendie et de secours partenaires, telle que présentée en annexe,
- **autorise** le président à signer les conventions.
- **autorise** le président à engager les dépenses et à encaisser les recettes afférentes à la mise en oeuvre des conventions.

DÉLIBÉRATION N°D2022_011 ACQUISITION D'UN TERRAIN A FAVIERES POUR LA RECONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LANCEMENT DE L'OPERATION DE TRAVAUX AFFERENTE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération n°2021-120 du conseil d'administration du 10 décembre 2021 relative à l'adoption du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de lancer l'opération de construction d'un centre d'incendie et de secours type sur la commune de Favières, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2022-2024,
- **décide** l'acquisition auprès de la Commune de Favières, à l'euro symbolique, d'une partie (1000 à 1200 m²) de la parcelle de terrain cadastrée F n°1099 comme précisé sur le plan joint en annexe,
- **précise** que la vente sera réalisée par acte notarié entre les parties et qu'il s'agit d'une cession de domaine public à domaine public,
- **précise** que les dépenses liées à l'acquisition sont prévues au budget 2022 (AP n°2021001),
- **autorise** son Président à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.

DÉLIBÉRATION N°D2022_012 CONVENTION D'ASSISTANCE MUTUELLE SDIS 54 / SDIS 57

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention interdépartementale d'assistance mutuelle SDIS 57-54 telle que présentée en annexe,
- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2022_013 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE POSTE D'ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES - SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (SPV)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de contrat joint au présent rapport,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Autorise le recrutement de Madame Rebecca DANIEL sur la base de l'article 3-2 2 à compter du 14 février 2022,
- Autorise le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,

- Précise que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2022_014 RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE FINANCES ET BUDGET AU SEIN DU GROUPEMENT DE SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER (GSAF)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de contrat joint au présent rapport,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Autorise le recrutement de Madame Karine MOSKAL sur la base de l'article 3-2 2 à compter du 14 février 2022.

- Autorise le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,

- Précise que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2021.

ARRETES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-001 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU les résultats des entraînements et des contrôles d'aptitude physique nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle portés sur les livrets individuels au titre de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- ARRETE -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2022** est annexée à cet arrêté (1 page).

Article 2 : Seules les équipes cynotechniques inscrites sur cette liste peuvent être engagées en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the text 'Le Préfet'.

Liste d'aptitude opérationnelle CYNOTECHNIE (année 2022)

Conseiller Technique Départemental CYN3					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom		Affectation
CYN 3	ACH	REVELLE	Sébastien		DOMBASLE - BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES

Conseiller Technique Départemental Adjoint					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom		Affectation
CYN 2	ADJ	LEROY	Arnaud		LONGWY - LONGUYON

Conducteur cynotechnique CYN1					6
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Chien	Affectation
CYN1	ADJ	FABREGA	Thierry	Mady 250268731556390	BRIEY - COLOMBEY LES BELLES
CYN1	ADJ	KORCZOWSKI	Mathieu	Orka 250268732231767	HARAUCCOURT
CYN1	SGT	BRAILLARD	Alexandre	Lecky 250268500864696	PONT A MOUSSON - NEUVES-MAISONS
CYN1	CCH	COINCHELIN	Mickael	Twister 250268720020576	LUNEVILLE - PLAINE DE MEURTHE



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-002 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques radiologiques
du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le décret du 31 mars 2003 relatif aux interventions en situation d'urgence radiologique et en cas d'exposition durable et modifiant le code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- ARRETE -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques radiologiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022 est annexée à cet arrêté (3 pages).

Article 2 : Seuls les personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques radiologiques inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Préfet'.

Liste d'aptitude opérationnelle RAD (année 2022)

Conseiller technique départemental RAD 4					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD4	LCL	JUILLERAT	Laurent	GRPT NANCY	

Conseiller technique départemental adjoint RAD 4					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD4	CDT	ROUBACHE	Nabil	BD Formation	

Chef de CMIR RAD3					11
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD3	CDT	MAHE	Gérald	BD Gestion et Dév du Volontariat	
RAD3	CNE	BLAISE	Guillaume	NANCY JOFFRE	
RAD3	LTNHC	PAUMARD	Dorian	GRPT PAYS HAUT	
RAD3	LTN1	POESY	Vincent	GRPT PAYS HAUT	
RAD3	CDT	CUNAT	Damien	Grpt Prévention des Risques Incendie	
RAD3	LCL	IMBERT	Stéphane	Grpt Soutien Ressources Humaines	
RAD3	CDT	MERENS-PETREMENT	Murielle	LONGWY	
RAD3	LTN1	BERTEAU	Francois	POMPEY	
RAD3	CDT	GIBIERGE	Cyrille	GPCO	
RAD3	CNE	HUSSON	Norbert	BD Gestion Ressources Humaines	
RAD3	LTN2	MATHIS	Olivier	GRPT LUNEVILLOIS	

Chef d'équipe intervention RAD2					86
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD2	SGT	AUBRY	Kévin	BRIEY	
RAD2	ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY	
RAD2	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY	
RAD2	LTNHC	PETREMENT	Yannick	BRIEY	
RAD2	ACH	CARLY	Samuel	CODIS-CTA	
RAD2	ACH	MILLEY	Jerome	CODIS-CTA	
RAD2	ACH	PETREMENT	Jérôme	CODIS-CTA	
RAD2	ADJ	SPIRAL	Franck	CODIS-CTA	
RAD2	LTNHC	CAUDAL	Cyril	DOMBASLE SUR MEURTHE	
RAD2	SCH	CLAUSSE	Anne	DOMBASLE SUR MEURTHE	
RAD2	ACH	DELOCHE	Eric	SAINT NICOLAS DE PORT	
RAD2	CNE	FREZE	Damien	GRPT NANCY	
RAD2	LTN2	GUDEFIN	Arnaud	GRPT NANCY	
RAD2	LTN1	CISTERNINO	Frederic	GRPT PAM-TOUL	
RAD2	LTN1	DOELSCH	Pascal	GRPT PAYS HAUT	
RAD2	LTN2	BAYETTE	Michel	Grpt Prévention des Risques Incendie	
RAD2	CNE	GOUGNOT	Florent	Grpt Prévention des Risques Incendie	
RAD2	ACH	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie	
RAD2	CNE	NITTING	Jean-Daniel	GPCO	
RAD2	CNE	GOITTET	Antoine	GSTL	
RAD2	LTN	BONNARD	Sebastien	LONGWY	
RAD2	SCH	BOULET	Alexis	LONGWY	
RAD2	ACH	DENISET	Stephane	LONGWY	
RAD2	SGT	FOUCHET	Fabien	LONGWY	
RAD2	ACH	LAHURE	Jérôme	LONGWY	
RAD2	ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY	
RAD2	LTN	MICHALSKI	Manuel	LONGWY	
RAD2	SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY	
RAD2	SCH	TREPOUT	Cédric	LONGWY	
RAD2	ADJ	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE	
RAD2	ACH	BELCOUR	Emilien	LUNEVILLE	

RAD2	ADJ	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
RAD2	ACH	FERRER	Thibault	LUNEVILLE
RAD2	ADJ	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
RAD2	ACH	JILQUIN	Williams	LUNEVILLE
RAD2	ADJ	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
RAD2	ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
RAD2	CNE	LOISON	Thomas	LUNEVILLE
RAD2	SCH	RICHARD	Michael	LUNEVILLE
RAD2	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
RAD2	ACH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
RAD2	LTN2	WEIDMANN	Christophe	LUNEVILLE
RAD2	ACH	RENAULT	Jack	NANCY GENTILLY
RAD2	ACH	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
RAD2	LTN1	JACOB	Christophe	NANCY GENTILLY
RAD2	SCH	SIDHOUM	Célia	NANCY JOFFRE
RAD2	ADJ	BADINA	Sébastien	NANCY TOMBLAINE
RAD2	LTN2	BIZE	Cyril	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ADJ	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	DEGRANGE	Paul	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	DOMPTAIL	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ACH	ENSMINGER	Lionel	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ACH	GODOT	Michael	NANCY TOMBLAINE
RAD2	LTN1	HENRY	Aurélien	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ACH	KECH	Martial	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ADJ	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ADJ	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
RAD2	CNE	MAIRE	Vincent	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ADJ	RAVAUX	Lionnel	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	SCHLOSSER	Paul-Andre	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	STALDER	Amandine	NANCY TOMBLAINE
RAD2	ADJ	TALFOURNIER	Guillaume	NANCY TOMBLAINE
RAD2	SCH	AUBERT	Thierry	NANCY VANDOEUVRE
RAD2	CNE	DIDIER	Romain	NANCY VANDOEUVRE
RAD2	ACH	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RAD2	ACH	PETIT	Jean-Francois	NANCY VANDOEUVRE
RAD2	ACH	BISSONNET	Jean-Claude	NEUVES MAISONS
RAD2	SGT	BRAILLARD	Alexandre	NEUVES MAISONS
RAD2	ADJ	DELOY	Cyrille	NEUVES MAISONS
RAD2	LTN2	STUTZMANN	Thomas	NEUVES MAISONS
RAD2	ACH	CHALVET	Thierry	POMPEY
RAD2	ACH	CITE	Emmanuel	POMPEY
RAD2	LTN2	COURTOIS	Romain	POMPEY
RAD2	ACH	COLIN	Christophe	POMPEY
RAD2	ADJ	VILLERMIN	Olivier	POMPEY
RAD2	ADJ	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
RAD2	ADJ	FRANIATTE	Jerome	PONT A MOUSSON
RAD2	ACH	MARTIN	Franck	PONT A MOUSSON
RAD2	ACH	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
RAD2	ACH	INGRESSI	Corine	TOUL
RAD2	ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL
RAD2	ACH	MARSOL	Laurent	VAL DE L ORNE

Equiper intervention RAD2				1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD2	CCH	PAOLETTI	Emmanuelle	CODIS-CTA

Chef d'équipe reconnaissance RAD1					17
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD1	SCH	NOEL	Caroline	CODIS-CTA	
RAD1	SCH	WAGENFUHR	Eric	CODIS-CTA	
RAD1	CNE	GAUTHIER	Pierre	GRPT NANCY	
RAD1	LTN2	RAMPAZZO	Christophe	GRPT PAYS HAUT	
RAD1	CNE	HEINRICH	Sébastien	CFSP	
RAD1	SGT	GODEFROY	Thibaut	LONGWY	
RAD1	SGT	GROLIER	Nicolas	LONGWY	
RAD1	ADJ	LEROY	Arnaud	LONGWY	
RAD1	ADJ	ROTHONG	Olivier	LONGWY	
RAD1	ACH	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE	
RAD1	CCH	BLANCHET	Aurélien	NANCY TOMBLAINE	
RAD1	SGT	KOESSLER	Florent	NANCY TOMBLAINE	
RAD1	SGT	ROLLE	Matthieu	NANCY VANDOEUVRE	
RAD1	ADJ	CLAUDE	Sylvain	NEUVES MAISONS	
RAD1	LTN1	PETIT	Frédéric	NEUVES MAISONS	
RAD1	ACH	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON	
RAD1	SCH	THEVENON	Yannick	PONT A MOUSSON	

Equipier reconnaissance RAD1					3
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RAD1	CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE	
RAD1	CCH	L'HOTE	Arnaud	NANCY JOFFRE	
RAD1	CCH	GENIN	Clément	PONT A MOUSSON	

PCR					3
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
PCR	LTN1	BERTEAU	Francois	POMPEY	
PCR	CDT	ROUBACHE	Nabil	BD Formation	
PCR	CCH	PAOLETTI	Emmanuelle	CODIS-CTA	

Opérateur en spectrométrie					10
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SPGM1	CDT	MAHE	Gérald	BD Gestion et Dévt du Volontariat	
SPGM2	CDT	ROUBACHE	Nabil	BD Formation	
SPGM1	ACH	CARLY	samuel	CODIS-CTA	
SPGM1	CCH	PAOLETTI	Emanuelle	CODIS-CTA	
SPGM2	LTN1	BERTEAU	Francois	POMPEY	
SPGM1	ADJ	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE	
SPGM1	SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE	
SPGM1	ADJ	RAVAUX	Lionel	NANCY TOMBLAINE	
SPGM1	SCH	STADLER	Amandine	NANCY TOMBLAINE	
SPGM1	ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL	



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-003 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques chimiques
du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU la note d'information n° 1179 du 12 juillet 1994 du schéma national de formation relative à la formation à la lutte contre les accidents ou incidents mettant en cause des produits chimiques ;

VU les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- ARRETE -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques chimiques du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2022** est annexée à cet arrêté (4 pages).

Article 2 : Seuls les personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques chimiques inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet



Liste d'aptitude opérationnelle RCH (année 2022)

Conseiller technique départemental					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RCH4	CDT	CUNAT	Damien	Grpt Prévention des Risques Incendie	

Conseiller technique départemental adjoint					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RCH4	LCL	LEPOUTERE	Bertrand	GRPT PAYS HAUT	

Conseiller technique					2
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RCH4	COLHC	PETITPOISSON	Jérôme	DD SIS - DDA	

Expert RCH					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
	EXP	GALLAND	Bruno	Grpt Planification et Coordination Op	

Chef de CMIC					18
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	BAULIN	Geoffrey	NANCY VANDOEUVRE	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	BOUVIER	Nicolas	Grpt Prévention des Risques Incendie	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	DISSE	Fabien	NANCY GENTILLY	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	FEIVET	Alexandre	BD Santé Sécurité en Service	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	GACHENOT	Andre	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	GIBIERGE	Cyrille	Grpt Planification et Coordination Op	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	GOITTET	Antoine	Grpt Soutien Technique Logistique	
Chef de CMIC / RCH3	LTN1	HAINOT	Christophe	CODIS-CTA	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	HUSSON	Norbert	Grpt Planification et Coordination Op	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	MAHE	Gérald	BD Gestion et Dév du Volontariat	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	MAIRE	Vincent	NANCY TOMBLAINE	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	MERENS-PETREMENT	Murielle	LONGWY	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	MONCHABLON	Jonathan	PONT A MOUSSON	
Chef de CMIC / RCH3	CNE	NITTING	Jean-Daniel	Grpt Planification et Coordination Op	
Chef de CMIC / RCH3	LTNHC	PETREMENT	Yannick	BRIEY	
Chef de CMIC / RCH3	LTN1	POESY	Vincent	VAL DE L ORNE	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	ROBERT	Lionel	GRPT PAM-TOUL	
Chef de CMIC / RCH3	CDT	ROUBACHE	Nabil	BD Formation	

Chef d'équipe intervention					123
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RCH2	SCH	AUBRY	Kévin	BRIEY	
RCH2	SCH	AUBERT	Thierry	NANCY VANDOEUVRE	
RCH2	ACH	BADINA	Sébastien	NANCY TOMBLAINE	
RCH2	ADJ	BARBERIS	Cyrille	LUNEVILLE	
RCH2	ACH	BELCOUR	Emilien	LUNEVILLE	
RCH2	SGT	BELCOUR	Aurélie	NANCY VANDOEUVRE	
RCH2	LTN1	BERTEAU	Francois	POMPEY	
RCH2	ACH	BERTUZZI	Olivier	NANCY JOFFRE	
RCH2	ACH	BIEBER	Alexandre	TOUL	
RCH2	ADJ	BIGEREL	Clément	TOUL	
RCH2	ACH	BISSONNET	Jean-Claude	NEUVES MAISONS	
RCH2	LTN2	BIZE	Cyril	NANCY TOMBLAINE	
RCH2	CNE	BLAISE	Guillaume	NANCY JOFFRE	
RCH2	ADJ	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY	
RCH2	ACH	BRUNELLI	Patrick	VILLERUPT	
RCH2	ACH	CARLY	Samuel	CODIS-CTA	
RCH2	LTNHC	CAUDAL	Cyril	DOMBASLE SUR MEURTHE	
RCH2	ADJ	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE	
RCH2	ACH	CITE	Emmanuel	POMPEY	
RCH2	SCH	CLAUS	Robert	NANCY JOFFRE	
RCH2	ACH	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE	
RCH2	ADJ	CLEMENT	Geraud	LUNEVILLE	

RCH2	ADJ	COLIN	Laurent	LONGWY
RCH2	ADJ	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
RCH2	SCH	COMMUNAL	Dimitri	PONT A MOUSSON
RCH2	LTN2	COURTOIS	Romain	POMPEY
RCH2	LTN1	DALL'ASEN	Julien	LONGWY
RCH2	SCH	DEHAN	Olivier	TOUL
RCH2	ADJ	DELOY	Cyrille	NEUVES MAISONS
RCH2	ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
RCH2	ACH	DEMOUGIN	Laurent	NEUVES MAISONS
RCH2	ACH	DESCHAMPS	Benjamin	CODIS-CTA
RCH2	ACH	DIDELOT	Cyril	NANCY VANDOEUVRE
RCH2	LTN1	DOELSCH	Pascal	GRPT PAYS HAUT
RCH2	SCH	DOMPTAIL	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	DUMANOIS	Yann	TOUL
RCH2	ACH	ENSMINGER	Lionel	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ADJ	ESNAULT	David	Centre de Formation SP
RCH2	ACH	FERRER	Thibault	LUNEVILLE
RCH2	LTNHC	FERRO	Frederic	CODIS-CTA
RCH2	SCH	FORAY	David	NANCY JOFFRE
RCH2	CNE	FREZE	Damien	GRPT NANCY
RCH2	LTN2	GALCERA	Jérôme	Grpt Prévention des Risques Incendie
RCH2	SGT	GALL	Jean-Baptiste	PONT A MOUSSON
RCH2	ACH	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
RCH2	SCH	GARNIER	Jerome	LUNEVILLE
RCH2	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
RCH2	ACH	GELLENONCOURT	Benoit	NANCY TOMBLAINE
RCH2	LTN2	GIRARDOT	Philippe	LUNEVILLE
RCH2	LTNHC	GODENIR	David	Centre de Formation SP
RCH2	ACH	GODOT	Michael	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	GONCALVES	Michael	NANCY JOFFRE
RCH2	CNE	GOUGNOT	Florent	Grpt Prévention des Risques Incendie
RCH2	SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
RCH2	SGT	GRANDJEAN	Ludovic	NEUVES MAISONS
RCH2	LTN2	GUDEFIN	Arnaud	GRPT NANCY
RCH2	ADJ	GUIGUES	David	Centre de Formation SP
RCH2	CNE	HEINRICH	Sébastien	Centre de Formation SP
RCH2	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
RCH2	ACH	HOLLARD	Arnaud	NANCY GENTILLY
RCH2	SCH	HOUOT	Florent	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	INGRESSI	Corine	TOUL
RCH2	LTN1	JACOB	Christophe	NANCY GENTILLY
RCH2	ADJ	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
RCH2	LTN2	JANIN	Christophe	CODIS-CTA
RCH2	ACH	JOURDAIN	Vincent	LONGWY
RCH2	ACH	KAPPES	Olivier	Centre de Formation SP
RCH2	ACH	KECH	Martial	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ADJ	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	LAHURE	Jérôme	LONGWY
RCH2	ADJ	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
RCH2	ACH	LALLEMENT	Gregory	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
RCH2	ACH	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE
RCH2	ACH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	LILLE	Xavier	LONGWY
RCH2	ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
RCH2	SCH	LUCKO	Michael	TOUL
RCH2	ADJ	MAGNIER	Jonathan	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	MALGRAS	Eric	LUNEVILLE
RCH2	LTNHC	MANGIN	David	TOUL
RCH2	ACH	MARSOL	Laurent	VAL DE L'ORNE
RCH2	ACH	MARTIN	Philippe	NANCY JOFFRE
RCH2	ACH	MARTIN	Franck	PONT A MOUSSON
RCH2	SCH	MASSON	Stephanie	LUNEVILLE
RCH2	LTN2	MATHIS	Olivier	GRPT LUNEVILLOIS

RCH2	ADJ	MEDINA	Gabriel	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ADJ	MOLINA	Alain	JARNY
RCH2	ADJ	MURATORE	Jeremy	POMPEY
RCH2	ADJ	NOEL	Romain	TOUL
RCH2	ACH	PAPIRER	Dominique	LUNEVILLE
RCH2	ACH	PERSONENI	Romain	TOUL
RCH2	ACH	PETIT	Jean-Francois	NANCY VANDOEUVRE
RCH2	ACH	PETREMENT	Jérôme	CODIS-CTA
RCH2	ADJ	PIERSON	Sebastien	PONT A MOUSSON
RCH2	LTN2	RAMPAZZO	Christophe	GRPT PAYS HAUT
RCH2	ACH	RAVAL	Nicolas	BD Habillement
RCH2	ACH	RAVAUX	Lionnel	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	RENAULT	Jack	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	RITZ	Teddy	POMPEY
RCH2	ACH	SARGIS	Jean-Yves	TOUL
RCH2	LTN	SCASSELLATI	Denis	VILLERUPT
RCH1	SCH	SCHLOSSER	Paul-André	NANCY TOMBLAINE
RCH2	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
RCH2	SCH	STALDER	Amandine	NANCY TOMBLAINE
RCH2	LTN2	STUTZMANN	Thomas	NEUVES MAISONS
RCH2	SCH	TAGNON	Pascal	TOUL
RCH2	ACH	TALFOURNIER	Guillaume	NANCY TOMBLAINE
RCH2	SCH	THOMAS	Julien	BRIEY
RCH2	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
RCH1	SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
RCH2	ACH	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
RCH2	ADJ	VALTAIN	Alexandre	Centre de Formation SP
RCH2	ACH	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
RCH2	ACH	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie
RCH2	ADJ	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
RCH2	ACH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
RCH2	ADJ	WAGENFUHR	Eric	CODIS-CTA
RCH2	SGT	WEBER	Alexandre	NANCY GENTILLY

Equipier intervention				1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2	CCH	JACQUOT	Sébastien	NANCY JOFFRE

Chef d'équipe reconnaissance				66
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1	SCH	BERNARD	Frédéric	NEUVES MAISONS
RCH1	SCH	BERTRAND	Lois	NANCY GENTILLY
RCH1	ACH	BORRI	Cédric	TOUL
RCH1	SGT	BRAILLARD	Alexandre	PONT A MOUSSON
RCH1	SCH	BOULET	Alexis	LONGWY
RCH1	ADJ	CASSE	Elvis	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SCH	CHANUDET	Mathieu	BRIEY
RCH1	LTN2	CHEVALLIER	Hervé	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SGT	CHEVRIER	Aurélien	PONT A MOUSSON
RCH1	SCH	CLAUDE	Sandrine	NEUVES MAISONS
RCH1	ACH	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
RCH1	SCH	DEGRANGE	Paul	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SCH	DELBE	Teddy	POMPEY
RCH1	LTN2	DENISET	Stephane	BRIEY
RCH1	LTN	ENGEL	Pascal	SAINT NICOLAS DE PORT
RCH1	ADJ	FAGOT	Geoffrey	PONT A MOUSSON
RCH1	SCH	FERREUX	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	CCH	FICHTER	Nicolas	NANCY JOFFRE
RCH1	ADJ	FIUMANA	Michaël	TRIEUX-TUCQUEGNIEX
RCH1	ADJ	GHIDINI	Brice	BRIEY
RCH1	ACH	GIRONDE	Gregory	BACCARAT
RCH1	ACH	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
RCH1	SCH	HANESSE	Nicolas	LONGWY
RCH1	SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	ACH	HENRY	Jean-Raphaël	TOUL

RCH1	SCH	HURAUX	Yoann	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CAP	IKHLEF	Karim	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SCH	JACQUOT	Rémi	NANCY GENTILLY
RCH1	ADJ	JAHIER	Julien	LONGWY
RCH1	CAP	JOSSE	Corentin	NANCY TOMBLAINE
RCH1	ACH	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	ADJ	LAVARINI	Johan	AUDUN LE ROMAN
RCH1	ADJ	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SCH	LEDIG	Kévin	LUNEVILLE
RCH1	ACH	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
RCH1	CAP	LONGE	Jonathan	NANCY JOFFRE
RCH1	SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SCH	MANGIN	Alexandre	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SCH	MEAZZA	Damien	NANCY JOFFRE
RCH1	LTN	MICHALSKI	Manuel	LONGWY
RCH1	ACH	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
RCH1	SCH	NOEL	Caroline	CODIS-CTA
RCH1	LTNHC	PAUMARD	Dorian	GRPT PAYS HAUT
RCH1	SCH	PERRIN	Cédric	NANCY JOFFRE
RCH1	SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SGT	PINNA	Maxime	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SGT	RAELE	Mickaël	BRIEY
RCH1	ACH	RAOULT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SCH	REMICHUIS	Vincent	POMPEY
RCH1	SCH	RICHARD	Michael	LUNEVILLE
RCH1	SCH	ROLLE	Mathieu	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SCH	ROYER	Alexandre	BRIEY
RCH1	SCH	SCHMITT	Elvis	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	ADJ	SIBERT	Jerome	NANCY GENTILLY
RCH1	SCH	SIDHOUM	Célia	NANCY JOFFRE
RCH1	ADJ	THEVENON	Yannick	PONT A MOUSSON
RCH1	SCH	THIBONNET	Yann	PONT A MOUSSON
RCH1	ACH	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	ADJ	THOUVENOT	Yann	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	SCH	TINOUILINE	Laïd	BRIEY
RCH1	SCH	VANOT	Guillaume	NANCY JOFFRE
RCH1	ADJ	VILLERMIN	Olivier	POMPEY
RCH1	ACH	WARGA	Sylvain	LONGWY
RCH1	SCH	WARIN	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SGT	WEIER	Michaël	NANCY VANDOEUVRE

Equipier reconnaissance					20
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
RCH1	CCH	BELIN	Nicolas	TOUL	
RCH1	CCH	BELLET	Nicolas	LONGWY	
RCH1	CCH	BLANCHET	Aurélien	NANCY TOMBLAINE	
RCH1	CCH	BRISEUX	Chloé	NANCY GENTILLY	
RCH1	CCH	CEREJO	Thibaut	LUNEVILLE	
RCH1	CNE	DIDIER	Romain	NANCY VANDOEUVRE	
RCH1	CCH	FELOUSSI	Alain	TOUL	
RCH1	CCH	GERMOND	Jérôme	NANCY JOFFRE	
RCH1	CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE	
RCH1	CAP	GRIFFATON	Alex	NANCY TOMBLAINE	
RCH1	CCH	GWIZDZ	Benoît	LONGWY	
RCH1	CCH	HARBIL	Jamal	NANCY TOMBLAINE	
RCH1	LTN1	HENRY	Aurélien	NANCY TOMBLAINE	
RCH1	SA1	NARDET	Jean-François	BRIEY	
RCH1	CAP	NOWAK-VALANCE	Clément	BRIEY	
RCH1	CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE	
RCH1	CCH	PAOLETTI	Emmanuelle	CODIS-CTA	
RCH1	CCH	PLANCHAIS	Mickaël	TOUL	
RCH1	CCH	ROUSSEL	Damien	LUNEVILLE	
RCH1	CCH	WEIDMANN	Thomas	NANCY TOMBLAINE	



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-004 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-
Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- A R R E T E -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2022** est annexée à cet arrêté (3 pages).

Article 2 : Seuls les personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;

- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Préfet'.

Liste d'aptitude opérationnelle Sauvetage-Déblaiement (année 2022)

Conseiller technique départemental					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SDE3	CDT	FRANZETTI	Yoann	Grpt Planification et Coordination Op	

Conseiller technique départemental adjoint					1
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SDE3	LTN1	DALL'ASEN	Julien	LONGWY	

Chefs de section					5
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SDE3	CDT	LEROY	Xavier	Grpt Soutien Technique Logistique	
SDE3	LTNHC	MANGIN	David	TOUL	
SDE3	CNE	MONCHABLON	Jonathan	PONT A MOUSSON	
SDE3	LTN	WOJOWICZ	Regis	VAL DE L'ORNE	

Chefs d'unité					21
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SDE2	LTNHC	BONAFFINI	Sylvestre	CODIS-CTA	
SDE2	ACH	BORRI	Cédric	TOUL	
SDE2	LTN2	CHEVALLIER	Hervé	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	LTN2	CHEVALLIER	David	PONT A MOUSSON	
SDE2	ADJ	CORNU	Fabien	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY JOFFRE	
SDE2	LTN2	DENISET	Stephane	BRIEY	
SDE2	ADJ	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE	
SDE2	SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	ACH	HENRY	Jean-Raphaël	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	ACH	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	ACH	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY	
SDE2	ACH	LALLOUE	Noel	TOUL	
SDE2	ACH	LAMBERTI	Raphael	LONGWY	
SDE2	LTN2	LECHERF	Servais	Grpt Prévention des Risques Incendie	
SDE2	ADJ	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	CNE	LOISON	Thomas	LUNEVILLE	
SDE2	ACH	RAVAL	Nicolas	BD Habillement	
SDE2	ACH	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE	
SDE2	ACH	WARGA	Sylvain	LONGWY	
SDE2	LTN2	WEIDMANN	Christophe	LUNEVILLE	

Equipers					86
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
SDE1	ACH	ADLER	Florence	VAL DE L'ORNE	
SDE1	ACH	AIROLDI	Aurélien	LONGWY	
SDE1	MHC	ARGUELLO	Fabrice	Grpt Santé et Secours Médical	
SDE1	SCH	AUBRY	Kévin	BRIEY	
SDE1	ACH	BELCOUR	Emilien	LUNEVILLE	
SDE1	SCH	BERTRAND	Lois	NANCY GENTILLY	
SDE1	LTN2	BIZE	Cyril	NEUVES MAISONS	
SDE1	ADJ	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE	
SDE1	LTN	BONNARD	Sebastien	LONGWY	
SDE1	LTN1	BOURLARD	Julien	CODIS-CTA	
SDE1	SGT	BRAILLARD	Alexandre	PONT A MOUSSON	
SDE1	ACH	BRAUSCH	Didier	PONT A MOUSSON	
SDE1	CCH	BRISEUX	Chloé	NANCY GENTILLY	
SDE1	SCH	CAPITOLIN	James	POMPEY	

SDE1	ADJ	CASSE	Elvis	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	CHALON	Thomas	NANCY JOFFRE
SDE1	CCH	CHARBONNEL	Yoann	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CAP	CHARLEUX	Frédéric	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	CHOTIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	CLAUS	Robert	NANCY JOFFRE
SDE1	SGT	CLAUSSE	Kévin	LONGWY
SDE1	SGT	DALICHAMPT	Louis	VAL DE L'ORNE
SDE1	ACH	DE POLI	Guillaume	CODIS-CTA
SDE1	LTN1	DESUMEUR	Loïc	NANCY JOFFRE
SDE1	ACH	DIDELOT	Cyril	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SGT	DINH	David	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	DOMPTAIL	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
SDE1	ADJ	FABREGA	Thierry	BRIEY
SDE1	SCH	FERREUX	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	FLORENTIN	Mickael	MOINEVILLE VALLEROY
SDE1	SCH	FROMENT	Céline	VAL DE L'ORNE
SDE1	CCH	GAUMER	Pierrick	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	GIRARDOT	Vincent	VAL DE L'ORNE
SDE1	ACH	GIRONDE	Gregory	BACCARAT
SDE1	ACH	GONCALVES	Michael	NANCY JOFFRE
SDE1	ACH	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
SDE1	SGT	GRANDJEAN	Ludovic	NEUVES MAISONS
SDE1	SCH	GROSDIDIER	Jerome	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ADJ	GUIGUES	David	Centre de Formation SP
SDE1	ACH	HOLLARD	Arnaud	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
SDE1	SCH	JACQUOT	Rémi	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	KORCZOWSKI	Mathieu	HARAU COURT
SDE1	ACH	LALLEMENT	Gregory	NANCY TOMBLAINE
SDE1	SGT	LECLERC	Maxime	VAL DE L'ORNE
SDE1	ADJ	LEROY	Arnaud	LONGWY
SDE1	CCH	L'HOSPITAL	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ACH	LILLE	Xavier	LONGWY
SDE1	ADJ	LOURDEAU	Aurelia	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	MAGNIER	Jonathan	NANCY GENTILLY
SDE1	CCH	MARTIN	Nicolas-Eric	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ACH	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
SDE1	SCH	MOUGIN	Michael	NANCY JOFFRE
SDE1	CCH	MOTTES	Alexandre	POMPEY
SDE1	CCH	NAUDY	Philippe	VAL DE L'ORNE
SDE1	CCH	ODOT	Tristan	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	ORLANDI	Fabrice	NEUVES MAISONS
SDE1	CCH	PAULY	Florian	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	INFHC	PETITJEAN	Olivier	GRPT NANCY
SDE1	ADJ	PLONGUE	Sebastien	NANCY GENTILLY
SDE1	SGT	PREVOT	Aurélien	NANCY JOFFRE
SDE1	CCH	REPERT	William	NANCY GENTILLY
SDE1	ACH	REVEILLE	Sebastien	DOMBASLE SUR MEURTHE
SDE1	CAP	ROBERT	Florian	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	ROLLET	Geoffrey	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	ROYER	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	RUSZCZYCKI	Brice	VAL DE L'ORNE
SDE1	SGT	SALZARD	Alexis	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	SCHAEFFER	Christophe	VAL DE L'ORNE
SDE1	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
SDE1	ACH	SLIWAKOWSKI	Christophe	MANCIEULLES
SDE1	CCH	SOURDIN	Kévin	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	STAUDT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
SDE1	ACH	TALLOTTE	Fabienne	NANCY VANDOEUVRE

SDE1	CCH	THOMASSIN	Franck	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ADJ	TONIOLO	Mickaël	JARNY
SDE1	SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
SDE1	ACH	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
SDE1	ADJ	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
SDE1	SCH	VISSE	Kevin	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	WARIN	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
SDE1	CCH	WELTZ	Gilbert-Gilles	LUNEVILLE
SDE1	SCH	WIOLAND	Michaël	NANCY JOFFRE

Evalueurs risque bâtementaire				6
Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RBAT	LTN1	DALL'ASEN	Julien	LONGWY
RBAT	CDT	FRANZETTI	Yoann	Grpt Planification et Coordination Op
RBAT	CDT	LEROY	Xavier	Grpt Soutien Technique Logistique
RBAT	CNE	LOISON	Thomas	LUNEVILLE
RBAT	LTNHC	MANGIN	David	TOUL
RBAT	CNE	MONCHABLON	Jonathan	PONT A MOUSSON



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des personnels sapeurs-pompiers du Secours en Milieux Périlleux (SMP)
du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le guide de référence des interventions en sites souterrains du 29 avril 2004 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des sapeurs-pompiers mentionnés ci-dessous a été déclaré apte après les contrôles d'aptitude annuels tels que définis dans les textes et qu'ils justifient d'un entraînement annuel collectif minimal conforme à la note d'information DDSC9/CDC/JB n° 98679 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- A R R E T E -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des membres du SMP du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2022** est annexée à cet arrêté (2 pages).

Article 2 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
-

- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 3 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Préfet'.

Liste d'aptitude opérationnelle SMP (année 2022)

Conseiller technique départemental						1
Niveau de Formation	Emploi opérationnel *	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	CDT	ROBERT	Lionel	Groupement PAM TOUL	

Conseiller technique départemental adjoint						1
Niveau de Formation	Emploi opérationnel *	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	LTN	CISTERNINO	Frederic	Officier Formation Gpt Pam/Toul	

Conseiller technique						3
Niveau de Formation	Emploi opérationnel *	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE	

Chef d'unité						10
Niveau de Formation	Emploi opérationnel *	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	BELLIVIER	Nicolas	NANCY JOFFRE	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	FIORANI	Julien	NANCY JOFFRE	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	GEVREY	David	NANCY JOFFRE	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ADJ	VITU	Fabien	NANCY JOFFRE	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	SCH	HURAUX	Yoann	NANCY TOMBLAINE	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	HOLLARD	Arnaud	NANCY GENTILLY	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	LTN	CHEVALLIER	David	PONT A MOUSSON	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	PICART	Cyrille	PONT A MOUSSON	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ADJ	BARON	Laurent	TOUL	
IMP 3	chef d'unité IMP / ISS	ACH	SCHMITT	Renaud	NEUVES-MAISONS	

Equipier						38
Niveau de Formation	Emploi opérationnel *	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADJ	LAURENSEN	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIERES	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SCH	CHANUDET	Mathieu	BRIEY	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SGT	MARTET	Valentin	CODIS-CTA	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADJ	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ACH	ANKI	Nadjim	LONGWY	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ACH	LAHURE	Jérôme	LONGWY	
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	MASSON	Mickael	LONGWY	
IMP 2	Sauveteur IMP	ADJ	ROTHONG	Olivier	LONGWY	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SGT	BALESTRERI	Romain	NANCY GENTILLY	
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	BURKHARDT	Eric	NANCY GENTILLY	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ACH	BAUDELLOT	Yannick	NANCY GENTILLY	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SCH	VAL	Loïc	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADJ	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SCH	CHALON	Thomas	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADJ	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ACH	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE	
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	CCH	PETITJEAN	Jhonas	NANCY JOFFRE	

IMP 2	Sauveteur IMP	SGT	PREVOT	Aurélien	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP	CCH	TOUSSAINT	Donovan	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SGT	PINOT	Mathilde	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	MARTIN	Jordan	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	HENRION	Jordan	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	CAPPELLA	Alexis	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP	CAP	TEMMAR	Robin	NANCY JOFFRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ACH	TALFOURNIER	Guillaume	NANCY TOMBLAINE
IMP 2	Sauveteur IMP	CCH	HERIAT	Thibault	NANCY TOMBLAINE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SGT	CHAUSSALET	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SGT	GUYOT	Jérémy	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SCH	BARBE	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	CCH	CHARBONNEL	Yoann	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP	ACH	DIDELOT	Cyril	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	ADC	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP	SGT	WEIER	Michaël	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP	SSCH	GROSDIDIER	Jérôme	NANCY VANDOEUVRE
IMP 2	Sauveteur IMP et ISS	SCH	MILITCH	Florian	NEUVES MAISONS
IMP 2	Sauveteur IMP	ACH	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
IMP 2	Sauveteur IMP	SGT	SELLIER	Yoann	PONT A MOUSSON



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté DDSIS n° GPCO 2022-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
des plongeurs de la Sécurité Civile du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2022**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'arrêté du 31 Juillet 2014 relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU la circulaire NOR INT/E/00/00168/C du 25 avril 2002 relative à la formation des médecins au contrôle de l'aptitude et aux soins pré-hospitaliers des sapeurs-pompiers intervenant en milieu hyperbare (SAL) ;

VU les résultats des contrôles techniques et des conditions d'aptitudes opérationnelles au titre de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

- ARRETE -

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2022** est annexée à cet arrêté (1 page).

Article 2 : Seuls les plongeurs, inscrits sur cette liste, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;

- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nancy, le 11 janvier 2022

Le Préfet



Liste d'aptitude SAL (année 2022)

Conseiller Technique Départemental						1
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Conseiller technique SAL3 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 50m	CNE	DISSE	Fabien	CIS NANCY GENTILLY	

Conseiller Technique Départemental adjoint						1
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Conseiller technique SAL3 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 50m	ACH	MAMBER	Thomas	CIS NANCY GENTILLY	

Conseiller Technique						2
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Conseiller technique SAL3 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	LCL	WARIN	Daniel	GPCO (Etat-Major)	
Conseiller technique SAL3 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	DEMARCHE	vincent	CIS NANCY GENTILLY	

Chef d'unité SAL2 - surface non libre						10
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	LTNHC	GARNIER	David	GPCO (Etat-Major)	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 50m	CNE	BAULIN	Geoffrey	CIS NANCY VANDOEUUVRE	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ADJ	CLEMENT	Géraud	CIS LUNEVILLE	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ADJ	PIERSON	Sébastien	CIS PONT-A-MOUSSON	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	LUCKO	Michael	CIS TOUL	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	LTN2	RAMPAZZO	christophe	GROUPEMENT PAYS-HAUT	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 50m	ACH	SEVRIN	christophe	CIS NANCY GENTILLY	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	POIROT	Ludovic	CIS NANCY GENTILLY	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 50m	ADJ	BONNEL	Stéphane	CIS NANCY GENTILLY	
Chef d'unité SAL2 - SNL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ADJ	SIBERT	Jérôme	CIS NANCY GENTILLY	

Chef d'unité - SAL2						3
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Chef d'unité SAL2 - SAV1 - SEV	- 50m	ADJ	BOURGUIGNON	Bertrand	CIS NANCY GENTILLY	
Chef d'unité SAL2 - SAV1 - SEV	- 50m	SGT	FOUCHET	Thomas	CIS NANCY GENTILLY	
Chef d'unité SAL2 - SAV1 - SEV	- 50m	SGT	MILLET	Rémi	CIS TOUL	

Scaphandrier autonome léger - SAL1						22
Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	VALTAIN	Alexandre	BDFOR (Etat-Major)	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	LAMBERTI	Raphael	CIS LONGWY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	WARGA	Sylvain	CIS LONGWY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	GRANDJEAN	Bastien	CIS LUNEVILLE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ADJ	GUYOT	Mickaël	CIS LUNEVILLE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	CIS LUNEVILLE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	LEBOUBE	Christophe	CIS LUNEVILLE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SGT	DUPLAIN	Loïc	CIS NANCY JOFFRE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SGT	GOUEPO	Alou	CIS NANCY JOFFRE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SGT	PEREIRA	Gilles	CIS NANCY JOFFRE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	GRANGE	Jean-Baptiste	CIS NANCY JOFFRE	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	BIEBER	Alexandre	CIS TOUL	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	ACH	FRANIATTE	Jérôme	CIS PONT-A-MOUSSON	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	LEMAIRE	Yannick	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	HOUOT	Florent	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	SCH	CHABIN	Yannick	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	CORNU	Julien	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	MEUNIER	Johann	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	REPPERT	William	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1 - SEV	- 30m	CCH	MAUJEAN	Olivier	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1	- 30m	CCH	SOURDIN	Kévin	CIS NANCY GENTILLY	
Sacphandrier autonome léger - SAL1 - SAV1	- 30m	CAP	WARIN	Théophraste	CIS NANCY GENTILLY	



ARRETE N°GSAF2022-1 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N°GSAF2021-31 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU le procès-verbal des élections des représentants à la commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

-- ARRETE --

ARTICLE 1 : La Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composée comme suit :

1) Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou en son absence, le Lieutenant-Colonel Philippe DELALANDE faisant fonction de Directeur Départemental Adjoint par intérim, Président :

2) Deux sapeurs-pompiers professionnels officiers :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Commandant Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER
Lieutenant Yannick PETREMENT	Lieutenant Julien BOURLARD

3) Deux sapeurs-pompiers volontaires officiers :

Titulaires	Suppléants
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Delphine REMY WEBER

4) Trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

Titulaires	Suppléants
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH
Caporal-Chef Valentin MARTET	Sergent-Chef Grégory PAILLON
Lieutenant Christophe WEIDMANN	



ARRETE SDIS N° GSAF2022-2 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF-2021-26 ET FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 32 et 33 ;

VU le décret n°8985-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 6 décembre 2018.

- ARRETE -

ARTICLE I :

Le comité technique du SDIS de de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Président : Mme Sylvie DUVAL, 2^{ème} vice-présidente du CASDIS

2) Représentants de l'établissement public :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (Présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Lionel ADAM	Mme Michèle PILOT
M. Bernard BURTÉ	M. Vincent HAMEN
M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO



ARRETE SDIS N° GSAF2022-4
N°GSAF2021-27 ET FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE
CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 22 septembre 2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

La composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

1) Président : M. Antony CAPS, 3^{ème} vice-président du CASDIS

2) Représentants de l'établissement :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Anthony CAPS (Président)	M. Bernard BERTELLE
Mme Sylvie DUVAL	Mme Rose-Marie FALQUE
M. Lionel ADAM	Mme Michèle PILOT
M. Bernard BURTE	M. Vincent HAMEN
M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO
M. Pascal SCHNEIDER	M. Gérard WECKERING
Colonel Jérôme PETITPOISSON	Lieutenant-colonel Philippe DELALANDE

3) Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS
Lieutenant Laurent ROUYER	Capitaine André GACHENOT
Infirmière Lucile SAINT DIZIER	Infirmière Aline CHERPITEL
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Sergente Laetitia VAQUANT	Sergent-Chef Florian ROBERT
Caporal-Chef Laurent TSCHEILLER	Caporal-Cheffe Cindy VINCENT
Sapeure Valentine DE NARDIN	Sapeur Alexandre NICOLAS

4) Membres de droit :

- Médecin-Chef du SDIS ou son représentant,
- Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2021-27 du 28 octobre 2021 fixant la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 20 janvier 2022

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2022-5 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF2021-29 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE CATEGORIE « C » DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 28 à 31 ;

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers classés en catégorie C, en date du 6 décembre 2018 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

La Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classé en catégorie C de Meurthe-et-Moselle comprend, sous la présidence de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, les membres ci-après désignés :

1) Représentants de l'établissement public:

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE (président)	M. Pascal SCHNEIDER
Mme Sylvie DUVAL	M. Anthony CAPS
Mme Murielle COLOMBO	Mme Jennifer BARREAU
M. Filipe PINHO	M. Bruno TROMBINI
M. Bertrand KLING	M. Henri POIRSON